

LA CANTINE DES PYRÉNÉES EST EXPULSABLE !



RASSEMBLEMENT

CONTRE L'EXPULSION
ET POUR UN NOUVEAU LOCAL

SAMEDI 12
OCTOBRE 2013
À 14H30

DEVANT LA MAIRIE DU 20^E
MÉTRO GAMBETTA

Depuis janvier, à quelques uns, chômeurs, travailleurs, sans-papiers, habitants du quartier ou pas, nous occupons ce lieu pour ne pas rester isolés dans la précarité.

Si les repas ne sont pas chers et les activités gratuites c'est parce que nous voulons lutter contre ce monde marchand où tout s'achète et tout se vend.

Nous ne cherchons pas à faire de bénéfices et payer un loyer au prix du marché est incompatible avec notre action. C'est pourquoi, nous occupons illégalement un immeuble qui était vide au 331 rue des Pyrénées. À l'étage vivent aussi 6 personnes qui, comme beaucoup, n'ont pas les moyens de se loger en région parisienne. Par ailleurs, nous n'avons aucun scrupule à le squatter dans la mesure où ce lieu appartient à un groupe immobilier qui participe à la spéculation chassant les plus pauvres du centre.

Nous ne pensons pas qu'un monde meilleur soit possible à l'intérieur du capitalisme.

CONTACT : LACANTINEDESPYRENEES@YAHOO.FR

**331 RUE DES PYRÉNÉES,
BUS 26 OU 96 ARRÊT PYRÉNÉES-MÉNILMONTANT**

Nous ne voulons pas compenser les faiblesses de l'État. Nous ne prétendons pas non plus créer une bulle alternative à l'extérieur de ce système car les réalités sociales et économiques s'imposent à tous. La lutte et la solidarité sont les seuls moyens d'en sortir.

Ce lieu est nécessaire, utile et ouvert au quartier. Depuis janvier beaucoup nous ont rejoint. Chacun, chacune peut participer à la cantine, aux distributions gratuites de nourriture, aux cours de français ou aux permanences déjà en place ; proposer d'autres ateliers, organiser des réunions publiques sur des luttes locales, un repas pour soutenir une caisse de grève, une discussion, une projection...

Nous sommes expulsables depuis la décision d'un juge rendue le 6 septembre 2013.

Nous exigeons :

- * Un local d'au moins 100m² mis à disposition, plus des salles réservées aux activités
- * La garantie du maintien de La Cantine dans ses locaux jusqu'à sa réinstallation
- * Le relogement des 6 habitants du lieu.